Déclaration liminaire pour la Formation Spécialisée de CSA
des services de la RI de Dijon et des bureaux particuliers de la DI de Dijon du 01 er juillet 2025

Madame la Présidente,

la CGT ne peut commencer cette FS de CSA sans dénoncer le choix de notre Ministère de confier la Protection Sociale Complémentaire à la société privée, la start-up ALAN.
Pour la CGT, il s'agit d'un choix hautement symbolique de « casser » la Protection Sociale mutualiste et solidaire au profit d'intérêts privés, alors même que l'accompagnement social en douane est en péril : la pérennité de l'Oeuvre des Orphelins des Douanes et de la Mutuelle des Douanes auxquelles une majorité de douaniers sont attachés, est remise en question depuis de trop nombreux mois.
Nul doute pour nous, en lisant le tweet de félicitations adressé à la société ALAN par le Président de la République, que ce choix est le fruit d'un appel d'offres loyal et n'est pas source de conflit d'intérêts et de petits arrangements entre amis diligentés par BERCY et par l'ELYSEE.

Le SNAD CGT ne reviendra pas aujourd'hui sur les annonces prévues pour juillet de restrictions budgétaires pour 2026, et sur la volonté gouvernementale pleinement affirmée de reculer l'age de départ à la retraite, qui s'attaqueront une fois de plus au Monde du Travail et à la Fonction Publique, responsables faciles de tous les dérapages budgétaires et des cadeaux fiscaux accordés aux grandes entreprises et aux plus riches.
Les agents publics seront une nouvelle fois pénalisés, alors qu'ils subissent le gel du point d'indice, la disparition de la GIPA, la baisse de 10 % des indemnisations des congés maladies et les conditions de travail dégradés dans les services.

Concernant l'ordre du jour de la FS de CSA, le SNAD CGT constate, que lui sont présentés comme chaque année, la Note d'Orientation Ministérielle , le Document Unique des Risques Professionnels(DUERP) et le Plan Annuel de Prévention (PAP) des Bureaux Particuliers de la DI et des services de la Recette Interrégionale.
La CGT, au regard de l'état de santé des agents et des conditions de travail dans les services, ne se satisfait pas de cette « pseudo » politique de prévention, qui ne vise qu'un seul but : faire semblant de satisfaire aux obligations légales de l'employeur en matière de protection de la santé mentale et physique des agents.

Comment pouvons nous nous satisfaire, à travers la présentation annuelle de la Note

d'Orientation Ministérielle, que nous soit présentée , une feuille de route pleine de principes et de bonnes intentions, qui devrait engager la politique de santé au travail de notre Direction, sans moyens budgétaires et humains pour les services et pour les acteurs de prévention ?
Pourquoi trop d'actions préconisées dans cette note, ne traîtent-elles pas les risques à leur origine, à leurs sources ?
Comment la CGT peut-elle se satisfaire d'un Plan de Prévention qui priorise les risques à éradiquer, alors que, rappelons le, l'article L 4121-2 , du Code du Travail prévoit que tout risque à la source doit être évité ?

Concernant les Risques Psycho-Sociaux, qui enkystent les services, comment pouvons-nous accepter que des mesures de prévention inappropriées et essentiellement palliatives, qui s'apparentent à « un pansement sur une jambe de bois » soient chaque année mises en avant ?
Les formations (stress mental, gestions des conflits…), comme des mesures de communications de la Direction trouvent leurs limites, alors que pour la CGT, des mesures de prévention primaire, qui touchent à l'organisation du travail (charges de travail par rapport au travail réel, effectifs, cadence…) devraient être prises.

La situation dans vos services devrait pourtant vous alarmer :
-les tensions inter-personnels et le départ de certains agents ne sont pas le fruit du hasard et sont souvent révélateurs d'un management déficient , de charges de travail exponentielles ou d'une organisation du travail déficiente
- Concernant la RI, quel respect a-t'on des agents et de leurs familles, quand on laisse planer depuis 2021 au dessus de leurs têtes le spectre d'une restructuration et que la DG tergiverse sur l'avenir de la Recette Interrégionale à l'échéance 2027 ?
Nous saluons votre effort de communication auprès des agents , mais tant qu'une vision claire sur l'avenir ne leur est donnée, les solutions aux RPS dans les services apportées par la Direction seront dérisoires.

Sachez, Mme la Présidente, que le SNAD CGT, à la différence de certains, n'a pas pour philosophie d'adresser des louanges « aux discours de belles intentions » de la Direction , mais préfère juger aux actes !
Force est de constater que l'état de santé des services de votre Interrégion, comme certains de vos arbitrages ne plaident pas en votre faveur et que les moyens mis en œuvre pour améliorer les conditions de travail , et prévenir les RPS , sont limités.

Le SNAD CGT fait malheureusement chaque année le même constat, avec à la clé, une casse humaine dont légalement, en votre qualité d'employeur, vous et vos successeurs serez aujourd'hui et demain juridiquement redevables et comptables !

Les élus du SNAD CGT à la Formation Spécialisée de CSA de la DI de DIJON.